



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 318
Cotonou-Bénin
Tél : (+229) 21 31 94 20 - 21 30 09 06
Mail : diplomatie.sp@gouv.bj

Le Ministre

Cotonou, le 03 OCT 2024

N: 033 - C/MAE/DC/SG/SGA/DGACBE/DSI/SP-C

NOTE DE SERVICE

Dans le but de rapprocher l'administration publique des Béninois de l'extérieur, le Ministère des Affaires étrangères, à travers le Projet IDiaspora exclusivement dédié à la diaspora béninoise, procède à la dématérialisation progressive des services consulaires au niveau des Postes diplomatiques et consulaires.

A cet effet, pour compter du jeudi 03 octobre 2024 à 00 heures, les prestations ci-après seront accessibles en ligne sur le site idiaspora.service-public.bj. Il s'agit de :

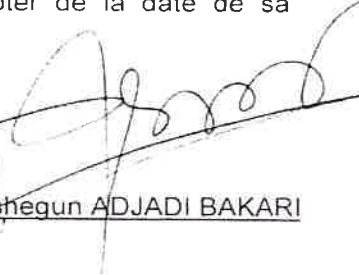
- procuration ;
- laissez-passer (personne physique) ; et
- autorisation parentale.

Le tarif de ces prestations est fixé à dix mille (10.000) francs CFA, soit environ seize (16) euros et dix-huit (18) dollars américains, selon la devise de paiement choisie par le demandeur.

L'accès à tout service consulaire reste subordonné à l'immatriculation consulaire, dont les formalités sont gratuites sur la plateforme.

La présente note de service prend effet pour compter de la date de sa signature.




Ouhégun ADJADI BAKARI